

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PRÉFECTURE

SERVICE DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

BUREAU DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Affaire suivie par : Anne-Victoria FONTORBE

Tél. : 05.59.98.25.28.

Courriel : [anne-victoria.fontorbe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:anne-victoria.fontorbe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Pau, le 01 OCT. 2018

Monsieur le maire,

Lors de sa séance en date du 13 septembre 2018, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), réunie en formation « Sites et Paysages », a examiné la demande d'ouverture de zones constructibles en discontinuité de l'urbanisation existante présentée par votre commune.

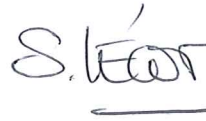
J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission a émis un avis majoritairement favorable à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le préfet, et par délégation,

La présidente de la commission,



Stéphanie LÉCOT

Monsieur Marc CANTON  
Maire d'Asson  
20 Place Saint-Martin  
64800 ASSON